

A.S.E.L.C.O.
**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE
DE L'ENVIRONNEMENT
DE LIMOGES ET COMMUNES OUEST**

4 rue du Commandant-Barlier
87170 ISLE

Objet : Remarques de l'A.S.E.L.C.O. concernant la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune d'Isle (arrêté n° 201900364 du 31 juillet 2019 signé du président de Limoges métropole-Communauté urbaine)

Monsieur, Madame,

L'ASELCO, association de sauvegarde de l'environnement, s'est particulièrement impliquée depuis les années 1975 dans les questions d'urbanisme et de défense de l'environnement dans le cadre des P.O.S. puis des P.L.U., sur les communes de Limoges et d'Isle, en particulier.

Nos observations :

Nous avons lu avec attention et intérêt les documents qui nous ont été communiqués. Ils constituent un programme très riche et très complet, qui pourrait même paraître exhaustif, dans une vision à long terme du devenir de la commune d'Isle dans les trente années à venir, à condition qu'aucun changement n'intervienne dans les divers éléments actuellement à la disposition des responsables à tous les niveaux...

L'ASELCO tient à exprimer ici sa satisfaction de voir pris en compte et proposés comme guides d'action des comportements rationnels, parfois attentifs jusqu'au détail. Depuis sa création, il y a presque 50 ans, elle n'a cessé de porter devant les différentes instances les demandes d'applications de règles élémentaires concernant la défense et la protection de l'environnement. Mais les communes ne semblaient pas pressées de prendre les mesures nécessaires à la protection de l'environnement. Trop souvent les réponses reçues étaient dilatoires et « bornées » ; les actions d'urbanisation réalisées, alors, au coup par coup s'expliquaient par l'air du temps et par la mode, mais elles ont fini par montrer leur limites.

Certes la programmation est ambitieuse et la stratégie veut porter sur le très long terme, mais il n'est pas mauvais de voir proposé un plan réfléchi et ordonné pour une action volontariste qui devrait, c'est toujours notre souhait, produire de bons résultats.

Nous avons, dans notre courrier à vous adressé du 27 février 2017, mis en évidence ce qui nous paraissait important et pouvait contribuer à un développement harmonieux et contrôlé de la commune, tant au plan de son urbanisation qu'à celui de la protection d'un environnement naturel toujours fragile et soumis à toutes les attaques que consciemment ou non l'homme par son activité fait subir à une nature fragile.

Il nous paraît que la plupart des points du règlement à appliquer en l'occurrence correspondent à ce qui a toujours justifié l'existence de notre association et notre but sera maintenant de contribuer, dans la mesure où nos adhérents et sympathisants le voudront, à vérifier « sur pièce » et conformément aux principes définis leur réalisation.

Nous nous engageons à continuer de tenir les responsables, aux niveaux concernés, informés des réactions qui nous parviendront.

Notre association, forte de son expérience de 45 ans passés veiller à la sauvegarde de l'environnement propose donc quelques pistes de réalisations :

Urbanisme harmonieux

- Veiller à éviter les ruptures architecturales et les implantations orientées anarchiquement ; Puisque « *Aujourd'hui, les logiques d'implantation du bâti semblent répondre à la fonctionnalité de la viabilisation des terrains et des réseaux, correspondant à des logiques purement fonctionnelles et financières.* » Et que « *La prédominance des terrains à bâtir et le manque de contraintes réglementaires, tendent à favoriser le développement anarchique de l'urbanisation nouvelle.* » Nous demandons :
 - Le respect des hauteurs de bâtiment dans la circonférence de rayon 500m, autour du monument classé du centre-ville.
 - Une fois pour toutes, la limitation à R+ 3 des hauteurs de constructions.
 - Le nettoyage du «bazar» constitué dans le délaissé de route, avant le Pont de Romanet le long de la RN 21 en venant de Limoges, qui défigure l'entrée dans la partie urbanisée d'Isle.
 - La révision des signalisations à l'entrée ; le rond-point à l'extrémité Est de l'avenue de la République est « illisible » : beaucoup de conducteurs de voitures font fausse route en empruntant l'avenue des Bayles, alors qu'ils visent le centre-ville ; en outre, *"la perception du bourg est rendue impossible par les écrans végétaux ceinturant les terrains de sport* ». Enfin, les fortes chaleurs ayant presque complètement effacé, certains grands panneaux de signalisation de rond-point (à Monplaisir par exemple), leur remplacement ou « réfection ».
 - La création d'une piste cyclable le long de la RN21, comme, depuis des années, le souhaite et le demande l'ASELCO.

Conservation de la campagne environnante

Nous demandons

- Une attention particulière portée à la zone artisanale du Mas des Landes.
- La création de sentiers de promenades propres avec des emplacements-espaces pique-nique.
- Le recensement et la réouverture des anciens chemins : patrimoine de la commune à respecter et à remettre en usage.
- Le nettoyage des bords de rivières/ruisseaux lorsqu'ils sont trop dégradés.
- Une attention particulière portée aux dépôts de déchets industriels sauvages (cf . les arrières de l'ex-BONNA-SABLA : une récente visite (juin 2018) laisse le « promeneur » et l'ASELCO perplexes devant le désastre que constitue la *FRICHE-CLOCALE* de l'abrupt et du vallon en contrebas, derrière et sur le côté ouest du bâtiment principal. Que sont devenues les mises en demeure de l'Administration préfectorale de nettoyer le site ?
- L'interdiction des coupes sauvages d'alignements d'arbres protégés.

- Le respect des terres agricoles, en particulier des plus fertiles : ce critère de fertilité devient aujourd'hui d'une réelle importance, il est à prendre grandement en compte dans l'élaboration d'un PLU. Plus largement, le respect du monde agricole, en concertation avec les agriculteurs...
- un accompagnement paysagé des zones d'activités envisagées aux abords du CD 79, voie qualifiée il y a quelques années de dernière pénétrante verte dans Limoges.
- Le respect impératif des Trames Vertes et Bleues, dans le voisinage de la zone d'activités du Mas des Landes,

Un problème particulier

Nous tenons à exprimer nos interrogations devant une modification de zonage que nous ne nous expliquons pas :

Situation : dans le triangle formé par la route des Chasseurs à Thias, par le chemin de Thias à Gigondas et par la voie de chemin de fer en contrebas, à la hauteur de l'impasse des Garennes.

Modification : Sans que la modification ait fait l'objet d'aucune enquête publique, nous constatons le passage de la parcelle n° 587, **d'un zonage NP** (protection de la vallée de l'Aurence) au PLU de 2011, **à un zonage « mal déterminé »**, mais identique (sur le document graphique « Isle secteur Est ») au zonage 1 AU, des parcelles voisines. Ce zonage « mal déterminé » est, sur le document utilisé, de la même couleur que les zones urbanisées parcelles 622 et 587-partie ouest.

Observations : Cette anomalie est-elle volontaire ou involontaire ? Une modification de zonage ne doit-elle pas être soumise à une enquête publique ?

Si le passage au PADD du PLU de 2011 est une proposition nouvelle de l'enquête en cours et si cette proposition suffit pour autoriser la modification, l'ASELCO exprime son désaccord total avec cette procédure et émet des réserves sur cette opération : il n'y a aucune raison justifiant que la parcelle au zonage « mal déterminé » ne reste pas en zone NP mais passe en 1 AU.

L'ASELCO n'a cessé de prêter la plus grande attention aux risques encourus par la vallée de l'Aurence sur notre commune. Cette zone naturelle protégée, voisine de zones urbanisées ne doit pas subir la contagion de constructions incontrôlées sources de pollutions diverses et nombreuses ; cette modification peut paraître peu importante, elle risque de faire entrer dans un engrenage que personne ne souhaite.

Conclusion

Notre association espère avoir contribué, par ce courrier et dans la mesure de ses moyens, à une meilleure prise en compte de l'intérêt général des habitants de la commune d'Isle. Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

A Isle, le 1^{er} septembre 2019.
Pour l'ASELCO, le Président Jean MARTIN

